



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Contrat Littoral Nord

Comité de l'Eau et de la Biodiversité

06 mars 2026





CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Sommaire

- Temps 1. Contexte et éléments de diagnostic
- Temps 2. Définition de la stratégie Contrat Littoral Nord
- Temps 3. Programme d'actions du Contrat Littoral Nord
- Temps 4. Animation/coordination du Contrat Littoral Nord
- Temps 5. Gouvernance de la démarche
- Temps 6. Perspectives



CADRE REGLEMENTAIRE

- **La Directive Cadre sur l'Eau** Adoptée le 23 octobre 2000 / Circulaire ministérielle du 30 janvier 2004
Cadre fixé pour la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- **La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** du 30 décembre 2006
- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027** : définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs en termes de qualité et quantité à atteindre pour une durée de 6 ans.



Temps 1

Contexte et diagnostic

Périmètre thématique

- Le contrat littoral est un contrat de milieu thématique qui répond aux enjeux de **conservation des masses d'eau côtière**.
- Outil opérationnel de **mise en œuvre du SDAGE**, il concourt, à travers son programme d'actions, au retour au **bon état écologique et chimique des eaux** et milieux côtiers sur une **durée de 5 ans** (renouvelable)
- Le Contrat Littoral élaboré selon une **réflexion partagée** partant du diagnostic, vers le souhaitable et enfin l'opérationnel (3 temps de concertation)
- Ce contrat est **signé entre partenaires concernés** (services de l'État, les collectivités, les établissements et institutions publics, socio-professionnels et associations, experts et personnes qualifiées)



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

- Obtention de l'agrément provisoire « Contrat Littoral » 10 Juin 2021
- Lancement de l'élaboration programme d'actions du Contrat Littoral Nord 23 mai 2023
 - Phase 1 : Mise à jour et complément de l'état des lieux et du diagnostic sommaire 2019-2020
 - Phase 2 : Définition des scénarios d'évolution du territoire
 - Phase 3 : Définition des micro-actions; définition des objectifs; rédaction du dossier définitif



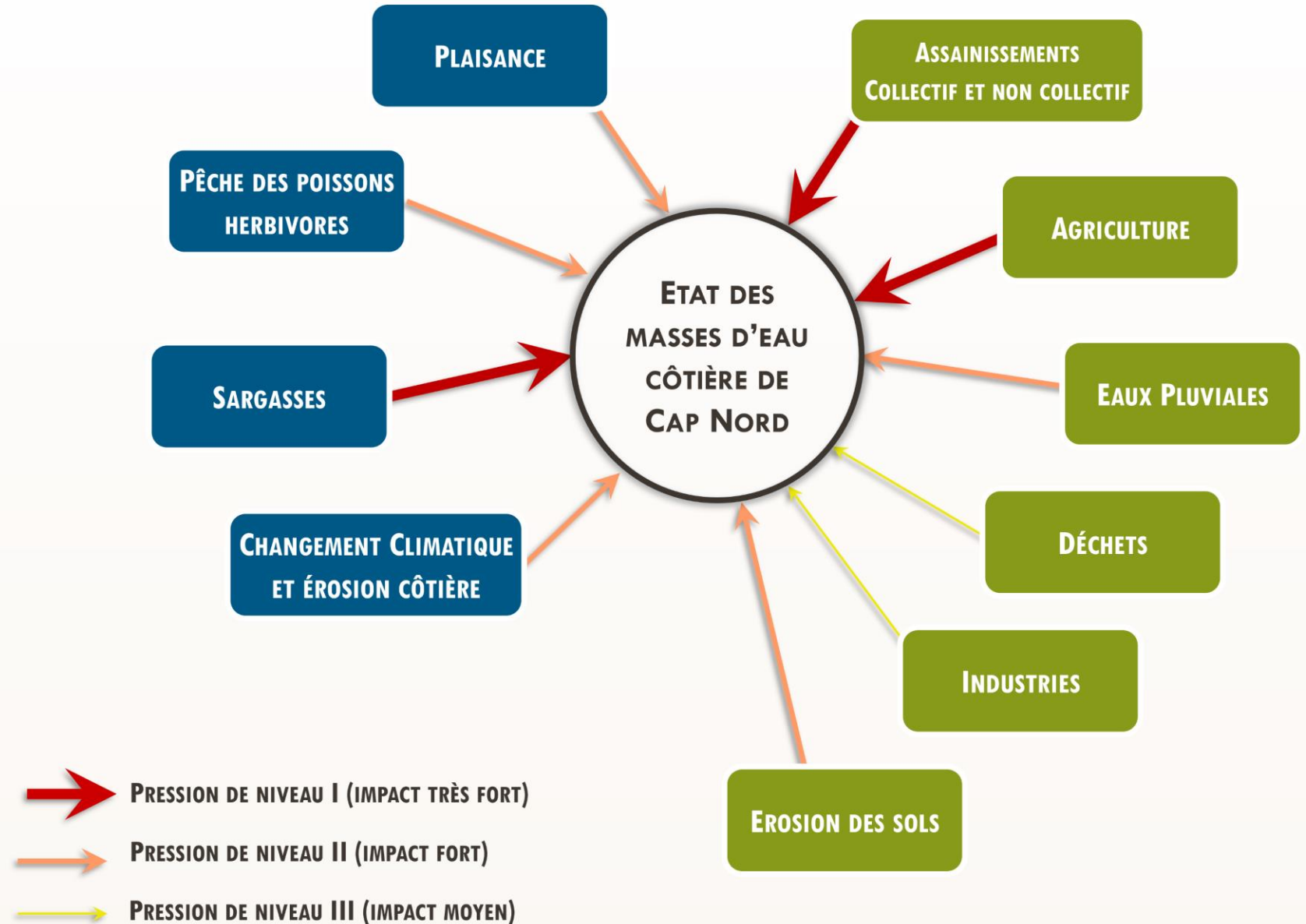
Pressions et menaces

Hiérarchisation des pressions

- Cf. objectif de phase 1
- Facteurs naturels ou anthropiques ayant potentiellement une incidence significative sur les masses d'eau et les mettant en danger
- Identifier les activités anthropiques ayant un impact sur les MECOT

PRESSIONS D'ORIGINE MARINE

PRESSIONS D'ORIGINE TERRESTRE





Temps 2

Rappels sur la
stratégie de
phase 2

Objectifs de la phase 2

- Faire émerger une **vision collective** de l'avenir souhaitable des MECOT du territoire
- Rassembler les parties prenantes autour **d'orientations stratégiques communes** pour le futur du territoire
- Co-construire un cadre stratégique pour le contrat littoral Nord visant à l'atteinte du bon état des MECOT

→ Définir les piliers d'une stratégie permettant de cadrer un plan d'actions pragmatique et réalisable en 5 ans, centrée sur la question

« Parmi les pressions majeures identifiées, sur quelles causes le

Contrat Littoral peut-il agir ? »



Journée de concertation du 6 juin 2024

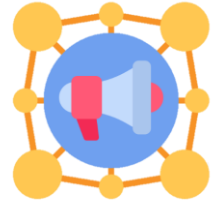
- Atelier 1 : « Perceptions du futur concernant la qualité des MECOT »
- Atelier 2 : « Approche prospective concernant l'évolution de la qualité des MECOT »
côté terre puis côté mer
- Atelier 3 « Définition des axes stratégiques prioritaires du Contrat Littoral »
côté terre puis côté mer



Axes stratégiques – 5 axes

● OS 1 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

- Mieux gérer les problématiques
- Élaborer des plans de gestion ou stratégies d'organisation du territoire
- Assainissement, agriculture, eaux pluviales, déchets, plaisance



● OS 2 : INFORMATION & SENSIBILISATION

- Améliorer la compréhension des problématiques et la conscience environnementale
- Acteurs professionnels et du grand public
- Assainissement, agriculture, déchets, plaisance

● OS 3 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES & SUIVI ENVIRONNEMENTAL

- Mieux comprendre les problématiques et suivre les phénomènes
- Assainissement, agriculture, plaisance, sargasses

● OS 4 : OPÉRATIONNALITÉ DE TERRAIN

- Cadrer les actions de travaux
- Plans de gestion ou stratégies d'organisation du territoire
- Assainissement, plaisance

● OS 5 : ADAPTATION

- Adaptation des activités ou pratiques au changement climatique et aux spécificités territoriales
- Agriculture, sargasses





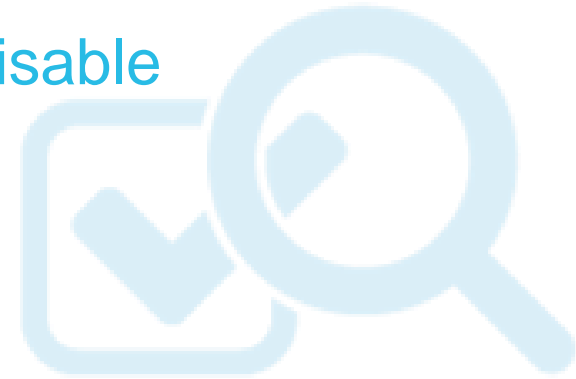
Temps 3

Programme
d'actions



Objectifs de la phase 3

- Faire émerger une vision collective sur les actions à mener
- Cadrer un plan d'action réaliste, opérationnel et faisable en 5 ans
- Détailler des fiches pour les actions prioritaires



Déroulement de la phase 3

Phase 3 – Octobre 2024 à décembre 2025

- **Temps de concertation** : 2 journées de concertation / 4 ateliers thématiques en octobre pour le cadrage et la co-construction du programme d'actions
 - Journée « Mer » le 22 octobre à Ste Marie
 - Matin : Plaisance & Sargasses
 - Après-midi : Déchets & Pollution industrielle
 - Journée « Terre » le 24 octobre à Bellefontaine
 - Matin : Agriculture & Eaux pluviales
 - Après-midi : Assainissement (AC & ANC)
- **Élaboration des fiches actions et entretiens individuels avec les porteurs de projets (20 entretiens)** : Avril à août 2025
- **Finalisation des 21 fiches actions et identification des financements** : septembre à décembre 2025, Approbation du programme d'actions par le comité du Contrat Littoral Nord le 10 décembre 2025

Programme d'actions du Contrat Littoral Nord

Thématique	Nombre actions
Assainissement AC & ANC	5
Agriculture	2
Industrie	1
Ruissellement eaux pluviales	1
Déchets	2
Plaisance	2
Sargasses	1
Transversal	7
8 thématiques	21 actions

Assainissement Collectif & non collectif

5 actions

Fiches actions	Disposition SDAGE
FA-1: Élaboration du schéma directeur d'assainissement visant à la mise aux normes des STEU	OF II - Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques A - Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
FA-2: Mise en place de bacs à graisses et de cuves à huiles de vidange – Accompagnement des professionnels	OF II - Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques A - Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
FA-3: Accompagnement des particuliers pour l'entretien de leurs systèmes d'ANC	OF II - Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques A - Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
FA-4: Mise à jour et maintenance de la base de données ANC	OF I - Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques D - Développer la gouvernance et la solidarité
FA-5: Mise en place et suivi des profils de baignade en rivière et en mer	OF II - Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques A - Diminuer les pollutions domestiques et urbaines

Agriculture

2 actions

Fiches actions	Disposition SDAGE
FA-6: Mise en réseau des acteurs de l'agriculture pour la co-construction d'une stratégie et d'un plan d'action sur le territoire du CLN au bénéfice de la qualité des MECOT	OF II - Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques C - Améliorer les pratiques agricoles
FA-7: Promotion et soutien aux démarches vertueuses d'agriculture	OF II - Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques C - Améliorer les pratiques agricoles

Industrie

1 action

Fiches actions	Disposition SDAGE
FA-8: Initier la synergie avec les privés de la filière canne et rhum	OF II – Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques B – Réduire la pollution diffuse par les substances dangereuses

Ruissellement des eaux pluviales

1 action

Fiches actions	Disposition SDAGE
FA-9: Appui à la restauration des ripisylves pour ralentir les ruissellements	OF II – Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques D – Lutter contre l'érosion

Déchets

2 actions

Fiches actions	Disposition SDAGE
FA-10: Etat des lieux sur la production et la gestion des déchets des usagers de la mer	OF I – Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques A – Mieux connaître l'état de la ressource et de nos prélèvements
FA-11: Plan de gestion expérimental des déchets solides sur la ZAC du Bac	OF IV – Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements B – Pour développer des pratiques innovantes plus durables

Plaisance

2 actions

Fiches actions	Disposition SDAGE
FA-12: Etat des lieux de la plaisance CLN et plan d'actions pour réduire ses impacts sur la qualité des MECOT	OF IV – Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements A – Étudier pour mieux connaître les milieux aquatiques
FA-13: Plan de gestion expérimental des déchets solides sur la ZAC du Bac	OF III – Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables D – Favoriser la gestion concertée et la bonne gouvernance

Sargasses

1 action

Fiches actions	Disposition SDAGE
FA-14: Projet pilote de stockage et traitement des sargasses au Robert	<i>Sujet des sargasses non traité dans le SDAGE</i>



Transversal

7 actions

Fiches actions	Disposition SDAGE
FA-15: Gestion et animation du Contrat Littoral Nord	OF IV – Connaitre pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements C – Mieux communiquer et agir efficacement sur les comportements
FA-16: Formaliser la synergie avec les autres contrats de milieux	OF I – Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques D – Développer la gouvernance et la solidarité
FA-17: Création d'une unité de sensibilisation environnementale de terrain terre-mer	OF I – Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques D – Développer la gouvernance et la solidarité
FA-18: Elaboration d'une stratégie et de plans de communication	OF I – Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques D – Développer la gouvernance et la solidarité
FA-19: Mise en œuvre sur le terrain du plan de communication sur la démarche du Contrat Littoral Nord	OF I – Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques D – Développer la gouvernance et la solidarité
FA-20: Mise en œuvre sur le terrain du plan de sensibilisation environnementale sur les pressions majeures impactant les MECOT et les bonnes pratiques associées	OF I – Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques D – Développer la gouvernance et la solidarité
FA-21: Mise en œuvre sur le terrain du plan de sensibilisation sur la valeur économique de la plaisance	OF I – Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques D – Développer la gouvernance et la solidarité

N°2	Mise en place de bacs à graisses et de cuves à huiles de vidange – Accompagnement des professionnels										
Axe stratégique	Opérationnalité de terrain										
Objectif	Faciliter l'équipement et l'entretien des bacs à graisses des métiers de bouche et des cuves de rétention d'huiles issues des activités de garage, afin de limiter l'impact de leurs rejets et éviter les dysfonctionnements des systèmes d'assainissements qui impactent la qualité des MECOT.										
Disposition du SDAGE	OF II - Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques A - Diminuer les pollutions domestiques et urbaines										
Porteur de projet	CCIM / ODE / CMA										
Acteurs impliqués	CAP Nord CLN, Direction E&A de CAP Nord, DFAP										
Localisation	Tout le territoire de CAP Nord										
MECOT concernée(s)	Toutes COT du CLN MECOT Nord Atlantique : AC est une pression RNAOE MECOT Fond Ouest de la Baie du Robert : AC est une pression RNAOE MECOT Baie de la Trinité : AC est une pression RNAOE MECOT Baie du Galion : AC est une pression RNAOE										
Mode opératoire											
Pour cette action, le CLN assiste la CCIM et la CMA dans leurs interventions auprès des établissements de métiers de bouche et de garages automobiles. L'objectif est d'aider ces professionnels à s'équiper respectivement de bacs à graisses et de cuves de rétention											
La synergie entre le CLN et la CCIM / CMA, afin de créer une dynamique sur l'ensemble du territoire du CLN, repose sur les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> et sa promotion auprès des établissements de son territoire. Il relaie l'information via ses réseaux et ceux de CAP NORD, et identifie les établissements demandeurs ou intéressés. Soutien logistique et organisationnel : le CLN peut fournir un appui logistique pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation des professionnels (mise à disposition de salles, mobilisation du public cible). Facilitation : le CLN joue un rôle d'intermédiaire entre le schéma directeur d'assainissement en cours et la CCIM / CMA, et pourra également plaider en faveur d'une potentielle participation financière de CAP NORD sur certains enjeux financiers liés aux bacs à graisse ou à huile (cas particuliers). 											
Moyens requis	1 poste à temps plein à la CCIM / 1 poste à temps plein à la CMA (déjà en place) Suivi par le CLN inclus dans la mission d'animation Temps CLN estimé : 30 à 60 jours/an										
Coûts estimatifs	<p>Investissement Projet CCIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> Audit : 32 000 € HT (financement à hauteur de 80% par l'ODE et 20% par la CCIM) Équipements : 91 000 € HT (financement ODE jusqu'à 60%, reste à charge pour les entreprises bénéficiaires) <p>Projet CMA : Pas d'information sur le coût projet, mais à titre informatif en ce qui concerne les subventions associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cuves : 80 % pour l'acquisition et l'installation du matériel (prise en charge par CYCLEVIA) Bacs de rétention des huiles usagées : plafond par entreprise de 800 € + financement ODE à 80 % pour l'acquisition et l'installation du matériel <p>Fonctionnement Sur la partie CLN, coût absorbé par le budget animation et coordination. Postes déjà en place côté CCIM et CMA (financés à 80% par l'ODE). Total sur 5 ans 448 000 € HT (projet CCIM) + information à venir projet CMA</p>										
Source de financement action	<p>Action déjà financée via le budget dédié de la CCIM bénéficiant de subventions de l'ODE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ODE - PPI</th> <th>CAP Nord</th> <th>CCIM</th> <th>CMA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Projet CCIM : 80% audit + 60% équipements</td> <td rowspan="2">0%</td> <td rowspan="2">Projet CCIM : 20% audit</td> <td rowspan="2">Projet CMA : 20% diagnostic (à confirmer)</td> </tr> <tr> <td>Projet CMA : 80% diagnostic + 80% équipements (à confirmer)</td> </tr> </tbody> </table>	ODE - PPI	CAP Nord	CCIM	CMA	Projet CCIM : 80% audit + 60% équipements	0%	Projet CCIM : 20% audit	Projet CMA : 20% diagnostic (à confirmer)	Projet CMA : 80% diagnostic + 80% équipements (à confirmer)	
ODE - PPI	CAP Nord	CCIM	CMA								
Projet CCIM : 80% audit + 60% équipements	0%	Projet CCIM : 20% audit	Projet CMA : 20% diagnostic (à confirmer)								
Projet CMA : 80% diagnostic + 80% équipements (à confirmer)											
Calendrier indicatif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20%</td> <td>20%</td> <td>20%</td> <td>20%</td> <td>20%</td> </tr> </tbody> </table>	2027	2028	2029	2030	2031	20%	20%	20%	20%	20%
2027	2028	2029	2030	2031							
20%	20%	20%	20%	20%							
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'acteurs accompagnés Montants d'aide attribués Nombre de bacs posés Nombre d'établissements formés et sensibilisés</p>										
Commentaires	<p>Problématique avec les bacs à graisse sous dimensionnés qui créent des obstructions et des débordements dans les milieux. La mission d'accompagnement a repris avec la CCIM avec une nouvelle personne recrutée. L'AAP pour l'audit sera rédigé et publié fin du premier semestre 2026 par la CCIM. La CCIM ne traite que les graisses animales et végétales (restauration, hôtels) tandis que la CMA traite la récupération des graisses et huiles de type carburants ou essences (garages). Label Garage propre déjà délivré à un garage du Nord Atlantique (à Sainte-Marie). Les diagnostics des installations sont à la charge de la CMA sur l'ensemble de l'île. Les aides attribuées permettent d'équiper les professionnels en dispositif de récupération des huiles et graisses en vue de leurs collecte et traitement.</p>										
Source de financement action	<p>Action déjà financée via le budget dédié de la CCIM bénéficiant de subventions de l'ODE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ODE - PPI</th> <th>CAP Nord</th> <th>CCIM</th> <th>CMA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Projet CCIM : 80% audit + 60% équipements</td> <td>0%</td> <td>Projet CCIM : 20% audit</td> <td>Projet CMA : 20% diagnostic (à confirmer)</td> </tr> </tbody> </table>	ODE - PPI	CAP Nord	CCIM	CMA	Projet CCIM : 80% audit + 60% équipements	0%	Projet CCIM : 20% audit	Projet CMA : 20% diagnostic (à confirmer)		
ODE - PPI	CAP Nord	CCIM	CMA								
Projet CCIM : 80% audit + 60% équipements	0%	Projet CCIM : 20% audit	Projet CMA : 20% diagnostic (à confirmer)								

Moyens requis	1 poste à temps plein à la CCIM / 1 poste à temps plein à la CMA (déjà en place) Suivi par le CLN inclus dans la mission d'animation Temps CLN estimé : 30 à 60 jours/an													
Coûts estimatifs	<p>Investissement Projet CCIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> Audit : 32 000 € HT (financement à hauteur de 80% par l'ODE et 20% par la CCIM) Équipements : 91 000 € HT (financement ODE jusqu'à 60%, reste à charge pour les entreprises bénéficiaires) <p>Projet CMA : Pas d'information sur le coût projet, mais à titre informatif en ce qui concerne les subventions associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cuves : 80 % pour l'acquisition et l'installation du matériel (prise en charge par CYCLEVIA) Bacs de rétention des huiles usagées : plafond par entreprise de 800 € + financement ODE à 80 % pour l'acquisition et l'installation du matériel <p>Fonctionnement Sur la partie CLN, coût absorbé par le budget animation et coordination. Postes déjà en place côté CCIM et CMA (financés à 80% par l'ODE). Total sur 5 ans 448 000 € HT (projet CCIM) + information à venir projet CMA</p>													
Source de financement action	<p>Action déjà financée via le budget dédié de la CCIM bénéficiant de subventions de l'ODE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ODE - PPI</th> <th>CAP Nord</th> <th>CCIM</th> <th>CMA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Projet CCIM : 80% audit + 60% équipements</td> <td rowspan="2">0%</td> <td rowspan="2">Projet CCIM : 20% audit</td> <td rowspan="2">Projet CMA : 20% diagnostic (à confirmer)</td> </tr> <tr> <td>Projet CMA : 80% diagnostic + 80% équipements (à confirmer)</td> </tr> </tbody> </table>					ODE - PPI	CAP Nord	CCIM	CMA	Projet CCIM : 80% audit + 60% équipements	0%	Projet CCIM : 20% audit	Projet CMA : 20% diagnostic (à confirmer)	Projet CMA : 80% diagnostic + 80% équipements (à confirmer)
ODE - PPI	CAP Nord	CCIM	CMA											
Projet CCIM : 80% audit + 60% équipements	0%	Projet CCIM : 20% audit	Projet CMA : 20% diagnostic (à confirmer)											
Projet CMA : 80% diagnostic + 80% équipements (à confirmer)														
Calendrier indicatif	2027	2028	2029	2030	2031									
	20%	20%	20%	20%	20%									
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'acteurs accompagnés Montants d'aide attribués Nombre de bacs posés Nombre d'établissements formés et sensibilisés</p>													
Commentaires	<p>Problématique avec les bacs à graisse sous dimensionnés qui créent des obstructions et des débordements dans les milieux. La mission d'accompagnement a repris avec la CCIM avec une nouvelle personne recrutée. L'AAP pour l'audit sera rédigé et publié fin du premier semestre 2026 par la CCIM. La CCIM ne traite que les graisses animales et végétales (restauration, hôtels) tandis que la CMA traite la récupération des graisses et huiles de type carburants ou essences (garages). Label Garage propre déjà délivré à un garage du Nord Atlantique (à Sainte-Marie). Les diagnostics des installations sont à la charge de la CMA sur l'ensemble de l'île. Les aides attribuées permettent d'équiper les professionnels en dispositif de récupération des huiles et graisses en vue de leurs collecte et traitement.</p>													

TOTAL Coût Contrat Littoral Nord

Thématique	Nombre actions	Total coût actions (€ HT)
Assainissement AC & ANC	5	4 808 000
Agriculture	2	720 000
Industrie	1	50 000
Ruissellement eaux pluviales	1	480 000
Déchets	2	581 250
Plaisance	2	100 000
Sargasses	1	2 780 000
Transversal	7	2 625 000
8 thématiques	21 actions	12 144 250



Temps 4

Animation/coordination
du Contrat Littoral Nord

Actions réalisées

Depuis 2020

- **Visites de terrain**
Sensibilisation et partage des connaissances sur les problématiques et enjeux du littoral nord :
 - Baie de Robert (en mer) 12 février 2020
 - Littoral Nord Caraïbe 26 avril 2022



- **1 visite découverte autour de l'écotourisme nautique**
En bateau à voile, activité touristique s'inscrivant dans une approche de réduction des impacts sur le milieu marin, d'émissions carbonées et de sensibilisation du grand public en Baie du Robert 15 décembre 2022



- **Action d'animation du Contrat Littoral :**
Ramassage de déchets en mangrove à Cité Lacroix et Trou-Terre au Robert et de sensibilisation à la préservation des écosystèmes littoraux 14 décembre 2023



- **Semaine pour l'Eau 2024**
Action d'animation du Contrat Littoral : Nettoyage de la plage de la Baie Coco au Robert 21 mars 2024



- Semaine pour l'Eau 2025
Visite de la station d'épuration des eaux usées de Pontaléry au Robert 17 mars 2025



- Semaine pour l'Eau 2025
Action de sensibilisation à la protection de la biodiversité à l'interface terre-mer au Carbet 21 mars 2024



- Action de sensibilisation:
Protection de la biodiversité à l'interface terre-mer à l'embouchure de la rivière Grande-Anse au Lorrain 12 novembre 2025



- Action de sensibilisation :
Protection du milieu marin et la préservation du littoral - Club d'aviron de la Ville du Robert 21 octobre 2025





Temps 5

Gouvernance du
Contrat Littoral Nord

La gouvernance du Contrat Littoral Nord :

Bureau restreint du Comité du CLN :

Formé de parties prenantes en charge du travail de réflexion et des aspects techniques du projet, Il a également pour mission de suivre l'avancement des actions, de vérifier que les objectifs sont atteints et de fournir des recommandations pour améliorer l'efficacité du projet ou du programme.

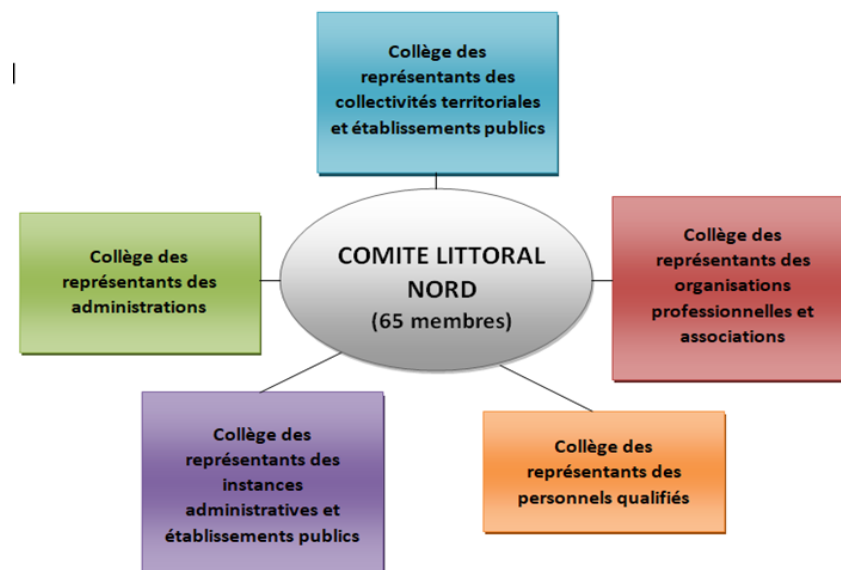
Les membres du bureau peuvent inclure des experts techniques, des responsables politiques, des représentants de la société civile, des partenaires financiers et d'autres parties prenantes clés. Cette instance prépare les sujets sur lesquels le Comité Littoral devra discuter et prendre des décisions.

Collèges des membres représentants	Nombre de membres
Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics	5
Collège des représentants des administrations de l'Etat	2
Collège des représentants des organisations professionnelles et associations	3
Collège des représentants des instances administratives et établissements publics	4
Collège représentants des personnels qualifiés	1

Comité du Contrat littoral Nord :

(Arrêté portant création du 11 mai 2023 n° R02-2023-05-11-00009)

Instance de gouvernance locale composée de parties prenantes, présidée par un élu, qui travaillent ensemble pour la gestion et la protection des masses d'eau et de leurs bassins versants respectifs. Le Comité Littoral Nord offre un cadre pour la concertation, la participation publique et favorise la collaboration entre les parties prenantes pour atteindre des objectifs communs de gestion durable. C'est aussi un lieu d'échanges d'informations et de validation des recommandations et orientations émises par le Bureau restreint dans le but d'atteindre des objectifs communs définis avec les acteurs locaux et de parvenir à des solutions consensuelles.





Temps 6

Perspectives

Perspectives

- Signature officielle du Contrat littoral Nord par les membres au deuxième semestre 2026
- Recherche de financements complémentaires des actions du Contrat Littoral Nord (en cours)
- Construction de l'identité visuelle du CLN (en cours)



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Merci de votre attention

Gérald BRINGTOWN

Chargé de projet du CLN

